

2994611

revue le: 21.05.2019

imprimée le: 21.05.2019

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- *Nom du produit:*
ALPOCRYL BESCHLEUNIGER 6396-00 POUR VERNIS À SOLVANT
- Code du produit / Fiche de Données de Sécurité:
Z63960
- *1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées*
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de peinture
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- *Producteur/fournisseur:*
Teknos Feyco AG
Industriestrasse 3
LI-9487 Gamprin-Bendern
T +423 375 94 00
F +423 375 94 99
- *Service chargé des renseignements:*
Département de protection de l'environnement
adresse e-mail: li-sdb@teknos.com
- *1.4 Numéro d'appel d'urgence:*
Centre Suisse d'information Toxicologique
No de téléphone d'urgence: +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

- *2.1 Classification de la substance ou du mélange*
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- *2.2 Éléments d'étiquetage*
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement
Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acétate de n-butyle
- Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- * P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(Suite page 2)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

2994611

revue le: 21.05.2019

imprimée le: 21.05.2019

DESIGNATION : ALPOCRYL BESCHLEUNIGER 6396-00 POUR VERNIS À SOLVANT

(Suite de la page 1)

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:**
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux:**

No CAS		%
123-86-4	acétate de n-butyle Numéro CE: 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29 ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ STOT SE 3 - H336	90,00-100,00
3648-18-8	Di-n-octylzinndilaurat Numéro CE: 222-883-3 ⚠ Acute Tox. 4 - H302; ⚠ Repr. 2 - H361; Aquatic Chronic 3 - H412	0,50- 1,00

RUBRIQUE 04: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(Suite page 3)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

2994611
revue le: 21.05.2019
imprimée le: 21.05.2019

DESIGNATION : ALPOCRYL BESCHLEUNIGER 6396-00 POUR VERNIS À SOLVANT

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(Suite de la page 2)

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Respecter les limites d'émission.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- * • **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

123-86-4 acétate de n-butyle

MAK

Valeurs à CT	960	mg/m3
	200	ppm
Valeurs à LT	480	mg/m3
	100	ppm

SSc;

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(Suite page 4)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

2994611

revue le: 21.05.2019

imprimée le: 21.05.2019

DESIGNATION : ALPOCRYL BESCHLEUNIGER 6396-00 POUR VERNIS À SOLVANT

(Suite de la page 3)

Au travail, ne pas manger ni boire.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

- *Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.*
- *Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Gants étanches*
- *Matériau des gants*
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- *Temps de pénétration du matériau des gants*
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- *Protection des yeux: Lunettes de protection Lunettes de protection hermétiques*
- *Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs*

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique Caractéristique

Seuil olfactif: Non déterminé.

Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 124 °C

* **Point d'éclair** 27 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation: 425 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

Propriétés explosives: Non déterminé.

Limites d'explosion:

Inférieure: 1 Vol %

Supérieure: 7 Vol %

Pression de vapeur: à 20 °C 10,7000 mbar à 50 °C 55,0000 mbar

Masse volumique: 0,8800 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Non déterminé.

Viscosité:

· Non déterminé.

· à 23 °C

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH

(Suite page 5)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

2994611
revue le: 21.05.2019
imprimée le: 21.05.2019

DESIGNATION : ALPOCRYL BESCHLEUNIGER 6396-00 POUR VERNIS À SOLVANT

(Suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- * 10.1 Réactivité
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- **Toxicité aiguë**
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
123-86-4 acétate de n-butyle
Oral, LD50: 13100 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)
- * Inhalatoire, LC50/4h: >21 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Pas d'effet d'irritation.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Aucun effet de sensibilisation connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:**
Non applicable.
- **vPvB:**
Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH

(Suite page 6)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

2994611
revue le: 21.05.2019
imprimée le: 21.05.2019

DESIGNATION : ALPOCRYL BESCHLEUNIGER 6396-00 POUR VERNIS À SOLVANT

(Suite de la page 5)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Code européen et suisse des déchets
08

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

08 01

déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

08 01 11

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

• **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• **14.1 No ONU**

ADR UN1263

IMDG UN1263

IATA UN1263

• **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

IMDG PAINT RELATED MATERIAL

IATA PAINT RELATED MATERIAL

• **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR

Classe 3 Liquides inflammables.

Étiquette

3



IMDG

Class

3 Liquides inflammables.

Label

3



IATA

Class

3 Liquides inflammables.

Label

3



• **14.4 Groupe d'emballage**

ADR III

IMDG III

IATA III

(Suite page 7)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

2994611
revue le: 21.05.2019
imprimée le: 21.05.2019

DESIGNATION : ALPOCRYL BESCHLEUNIGER 6396-00 POUR VERNIS À SOLVANT

(Suite de la page 6)

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Attention: Liquides inflammables.
- Indice Kemler:** 30
- No EMS:** F-E,S-E
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**
Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:**
Non applicable.
- Quantités exceptées (EQ):** E1
- Quantités limitées (LQ)** 5L
- Catégorie de transport** 3
- Code de restriction en tunnels** D/E
- IMDG**
- Limited quantities (LQ)** 5L
- Excepted quantities (EQ)** E1
- **"Règlement type" de l'ONU:**
UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Règlement (CE) N° 649/2012
3648-18-8 Di-n-octylzinndilaurat : Annex I Part 1
- * **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**
- * Conditions de limitation: 3, 40
- **Prescriptions nationales:**
- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):**
-
- **Directives techniques air:**
- **Classe Part en %**
III 99,00
- **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:**
Département de protection de l'environnement
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(Suite page 8)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31



2994611
revue le: 21.05.2019
imprimée le: 21.05.2019

DESIGNATION : ALPOCRYL BESCHLEUNIGER 6396-00 POUR VERNIS À SOLVANT

(Suite de la page 7)

- IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- * *Données modifiées par rapport à la version précédente*